

# Quel avenir pour les NFT dans le marché de l'art ?

Laura D'Addese, Catherine Mauron, Alexandre Saul et Hanae Ibrahim

*Etudiant-e-s en ingénierie des médias, 1<sup>ère</sup> année, HEIG-VD*

En 2017 apparaissent les NFT (jetons non fongibles) qui sont des actifs numériques émis par la technologie blockchain. Ils agissent comme des certificats d'authenticité, et représentent une aubaine pour les œuvres numériques, qui par essence peuvent être dupliquées à l'infini. S'ensuit un réel engouement autour de cette nouvelle technologie. En mars 2021, l'œuvre *The Merge* de l'artiste Pak a dépassé tous les NFT les plus chers vendus jusqu'ici. C'est sur le site internet Nifty Gateway que cette œuvre d'art a été achetée pour la coquette somme de 91,8 millions de dollars.

Beaucoup de "market places" ont été ouvertes pour acheter et échanger ces certificats numériques tels que OpenSea et Rarible, et ce phénomène ne touche pas seulement des artistes, mais aussi de grandes galeries. A titre d'exemple, la maison de vente aux enchères Christie's a vendu plus de 150 millions dollars d'œuvres d'art numérique en 2021. Mais concrètement, comment créons-nous un NFT ? Qu'en est-il des droits d'auteur ? Le développement du NFT peut-il permettre des avancées hors du milieu de l'art ?

## I. HISTORIQUE

C'est au début des années 1960 que l'évolution de l'art numérique en tant que "genre artistique" s'est ressentie [1]. Puis l'apparition de nouvelles technologies dans l'art contemporain de 1970 à 1980 telles que des vidéos a contribué à sa progression. L'art numérique regroupe entre autres les Performances audiovisuelles (son associé aux images), le Pixel art (art utilisant des pixels pour élaborer une forme notamment) et le Net art (art en ligne) [2]. Au fil du temps, différents types d'art numériques se sont encore ajoutés à ceux-là et se sont développés. L'art numérique continue donc de s'étendre jour après jour.

Le marché de l'art, inventé dans le début du XVI<sup>ème</sup> siècle, est un marché important en constante évolution qui englobe les transactions d'objets et œuvres d'art entre des artistes, collectionneurs, amateurs, marchands, des antiquaires et bien d'autres acteurs du commerce de l'art. Sur le plan international par exemple, son volume de transactions comptabilise plus de 50 milliards de dollars en 2020 [3].

Au fil des années, une nouvelle forme de marché est survenue, le marché de l'art en ligne dont l'évolution a été particulièrement marquante entre les années 2000 et 2010. En 2013, ce marché correspondait à environ 1.37 milliards de dollars et en 2019, à 6.37 milliards. Nous pouvons relever deux formes de ventes, à savoir celles qui sont complètement "dématérialisées" qui durent plusieurs journées et qui ne se produisent pas dans une salle de vente mais sur internet, et celles qui sont "en temps réel" et qui se déroulent dans une salle de vente.

Suite à la crise sanitaire, il y a eu également une accélération de la numérisation du marché de l'art en 2020. Si nous devons comparer le premier semestre de l'année 2019 à l'année 2020,

une progression de ventes de plus de 436 % a été constatée, notamment pour Christie's, Sotheby's et Phillips qui font partie des principales maisons de vente aux enchères au niveau mondial. De plus, le 11 mars 2021, la maison d'enchères Christie's a vendu une œuvre numérique au prix record de 69.3 millions de dollars réalisée par l'artiste Beeple. Cette œuvre emploie le principe de la blockchain et notamment du NFT (*Non Fongible Token*, ou Jeton Non-Fongible) [4].

## II. TECHNOLOGIES UTILISÉES

La technologie Blockchain est apparue en 2008 avec la monnaie numérique Bitcoin. Elle permet le stockage et l'échange de valeur sur internet sans passer par un intermédiaire. On peut représenter une blockchain comme un livre de comptabilité où tout le monde peut écrire et lire librement dessus mais dont les informations sont impossibles à effacer [5]. Elle constitue une base de données contenant tous les échanges ayant été effectués par ses utilisateurs. N'ayant aucun intermédiaire, ce sont ces utilisateurs qui peuvent vérifier la validité de la chaîne de transactions. Grâce à une signature numérique, l'utilisateur produira deux clés de chiffrement, une publique, la seconde privée permettant de sécuriser les transactions d'une blockchain [6].

Une blockchain, pour son fonctionnement, nécessite une monnaie notamment appelée "token" (jeton programmable) ou crypto-monnaie. Dans une majorité des cas pour les NFT, cette monnaie se nomme l'ether, conçu sur la blockchain ethereum, bien qu'il existe plusieurs autres blockchain permettant son utilisation (ex. Cardano, VeChain). En complément à la première utilisation de la blockchain pour le bitcoin, cette plateforme permet à ses utilisateurs de créer des smart-contracts, contrats s'exécutant de façon automatique lorsqu'une suite de conditions prédéfinies a été remplie [7].

Les NFT sont donc, tout comme les crypto-monnaies, liés à la blockchain. Ils sont insérés dans ce grand livre de comptabilité mais, à l'inverse de la monnaie numérique pouvant être partagée, divisée de différentes manières, ces jetons possèdent une certification unique leur permettant d'être immuable. En d'autres termes, un NFT est un certificat de propriété d'un actif numérique. Il peut être vendu mais vous ne pouvez pas le remplacer.

## III. CRÉATION D'UN NFT

Dans le monde des crypto-monnaies, grâce à l'avènement des NFT, vous pouvez vendre n'importe quoi sur Internet, y compris des tweets, de la musique ou des images. Les possibilités de cette technologie sont infinies, en particulier pour les artistes numériques.

Pour créer un NFT, il faut tout d'abord avoir une adresse cryptographique pour concevoir des contrats intelligents et aussi avoir un portefeuille virtuel. Vous pouvez installer un portefeuille numérique, vous permettant de gérer différentes crypto-monnaies, tel que l'application MetaMask. A ce moment-là vous avez la possibilité d'échanger de l'argent réel avec la monnaie virtuelle.

Ensuite de cela, vous pouvez lier le portefeuille numérique que vous créez à une plateforme *market place* telles que OpenSea, Rarible, Mintable, SuperRare et Nifty Gateway afin de commencer à créer, vendre et gérer des NFT. Lors de cette connexion, des frais variables dépendants du cours de la monnaie sont à prévoir.

Pour vendre un jeton non-fongible, il vous suffira de télécharger le fichier numérique de votre choix sur le marché en y intégrant une description détaillée du NFT. Puis, choisissez comment vendre votre NFT. Il y a plusieurs options disponibles comme la vente à prix fixe ou les enchères avec la durée de la vente.

Il faut prendre le temps de réfléchir pour maximiser ses chances de vendre. Les frais pour chaque transaction sont de 2,5% sur Rarible et OpenSea du prix du NFT, et on peut les avoir lors des prochaines transactions. Les coûts varient d'une plateforme à l'autre. Ensuite, vous devez activement communiquer, faire de la publicité et mettre toutes les chances de votre côté pour vendre votre NFT.[8]

#### IV. DROITS D'AUTEUR

Pour comprendre les droits d'auteur liés au NFT, il est nécessaire de comprendre les termes qui définissent les NFT et les œuvres numériques pour ensuite pouvoir y associer les droits liés. Tout d'abord, une œuvre numérique n'a pas de support tangible mais elle est contenue dans un format numérique, par exemple JPEG, MP4, PNG, etc. Le NFT est quant à lui associé au fichier numérique qui supporte l'œuvre. Par exemple un NFT associé à un fichier JPEG qui contient le dessin d'un artiste. Le NFT n'est donc ni une œuvre ni un support mais un certificat d'authenticité comme il existait déjà lors d'un achat d'une œuvre dans une galerie. [9]

Le NFT ne donne donc pas accès au droit d'auteur lié à l'œuvre. Pour posséder une œuvre, il est nécessaire d'obtenir un contrat de cession [10]. De plus, les plateformes telles que OpenSea ne vérifient pas l'auteur de l'œuvre lorsqu'une personne crée un NFT. Il est donc possible de créer un certificat d'authenticité sur une œuvre que l'on n'a pas créée. Certaines œuvres ou marques ont été utilisées sur des plateformes de ventes de NFT à leur insu. Des œuvres inspirées des sacs de la marque Hermès par un artiste appelé Mason Rothschild. Ou encore des séquences du film Pulp Fiction émises par Quentin Tarantino qui ne possédaient pas leurs droits. [11]

Ce n'est donc pas la même chose que GDN (gestion des droits numériques) qui "...ont pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques." [12]

Les tiers de confiance ne sont plus nécessaires pour s'échanger des NFT. Cependant, les galeries et plateformes de NFT jouent le rôle du tiers de confiance en obligeant les artistes à venir sur leur plateforme. En effet, dû à la forte influence de ces plateformes il devient difficile de les éviter.

#### V. CONCLUSION

Le commerce NFT a offert de plus grandes opportunités aux artistes qui n'ont plus à faire de compromis sur les expositions physiques et les ventes sur le marché.

Cependant, une multitude d'«œuvres» sont vendues sur les marketplaces à des prix frôlant l'absurde. Notons dans cette catégorie : des tweets ou des dessins de singes vendus des millions.

Bien que les NFT soient présents principalement dans le monde du marché de l'art et des collectionneurs, cette technologie pourrait être de plus en plus présente autour de nous. Le flou juridique dans la question du droit d'auteur n'enlève en rien l'aspect sécuritaire que peut apporter les jetons non-fongibles dans des domaines multiples grâce à l'utilisation de la blockchain. La NFL (National Football League) a pu en faire l'expérience lors du Super Bowl de cette année en proposant à leur public des versions digitalisées de leurs billets. Ceux-ci sécurisés dans une blockchain permettaient, en plus d'un aspect unique apprécié par le détenteur, d'éviter les arnaques et le marché noir.

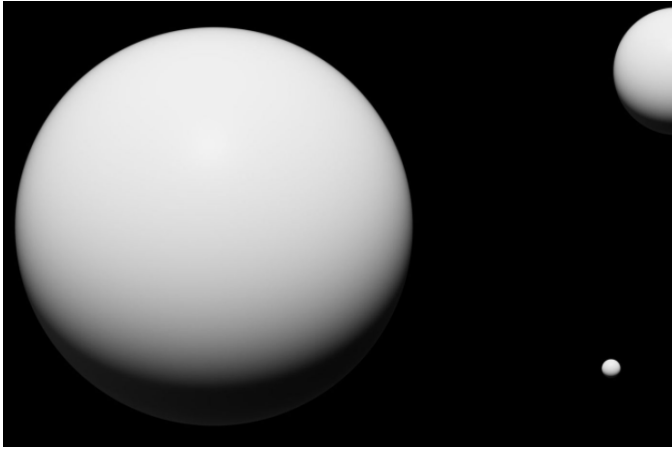
Les NFT ont également fait leur apparition dans le domaine médical. Dans la micro-nation de Saint-Marin, l'adoption en août 2021 d'une législation pour la création de passeports vaccinaux a permis aux citoyens d'obtenir un jeton non-fongible leur permettant d'avoir accès à leur statut vaccinal et aisément accessible même s'ils changeaient de médecin.[13] L'émergence des NFT dans l'art n'est que le début d'une technologie prometteuse pour une multitude de fonctionnalités. Le marché de l'art est précurseur avec l'utilisation de la technologie NFT. Cette pratique continuera dans les années à venir. L'économie globale suivra très certainement cette tendance.

#### RÉFÉRENCES

- [1] Art numérique, Wikipédia [consulté le 21.03.2022], [https://fr.wikipedia.org/wiki/Art\\_num%C3%A9rique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Art_num%C3%A9rique)
- [2] Les arts numériques, Laurent Diouf, Dossiers du CRISP [consulté le 21.03.2022], <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2013-1-page-9.htm>
- [3] Marché de l'art, Wikipédia [consulté le 21.03.2022], [https://fr.wikipedia.org/wiki/March%C3%A9\\_de\\_l%27art](https://fr.wikipedia.org/wiki/March%C3%A9_de_l%27art)
- [4] Une œuvre numérique se vend 69,3 millions de dollars chez Christie's, le marché de l'art chamboulé, Le Monde [consulté le 21.03.2022], <https://heig.ch/VyVxX>
- [5] Qu'est-ce que la blockchain, Blockchain France [consulté le 18.03.2022], <https://heig.ch/g4Waw>
- [6] Blockchain, l'utopie de l'inviolable, Eric Gallay, Portail de l'IE [consulté le 24.03.2022], <https://portail-ie.fr/analysis/3052/jdr-blockchain-lutopie-de-linviolable>
- [7] Comment fonctionne l'ethereum, IG Bank [consulté le 18.03.2022], <https://www.ig.com/fr-ch/ethereum-trading/comment-fonctionne-l-ethereum>
- [8] Comment créer un NFT, AvatArt [consulté le 18.04.2022] [https://www.youtube.com/results?search\\_query=comment+creer+un+nft](https://www.youtube.com/results?search_query=comment+creer+un+nft)
- [9] Webinaire IDEA - Les enjeux juridiques des N.F.T. : l'exemple du marché de l'Art [consulté le 19.03.2022], <https://www.youtube.com/watch?v=qbgcXeFbDUA>
- [10] Un NFT est un simple certificat d'authenticité [consulté le 18.04.2022], <https://www.museedeslettres.fr/un-nft-est-un-simple-certificat-dauthenticite/>
- [11] NFT et droit d'auteur: attention aux contrefaçons, Aurélie Dantzikian-Francon et Manon Pourcher [consulté le 18.04.2022], <https://www.lamy-lexel.com/actualites/detail/nft-et-droit-dauteur-attention-aux-contrefacons>
- [12] Gestion des droits numériques, Wikipédia [consulté le 21.03.2022], [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion\\_des\\_droits\\_num%C3%A9riques](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_des_droits_num%C3%A9riques)

[13] 4 ways we could actually use NFTs, Business Insider [consulté le 26.3.2022], <https://heig.ch/xaQ0e>

## ILLUSTRATIONS



[Fig. 1] Pak, The Merge, 2021

<https://blog.artsper.com/fr/artstyle/top-5-des-nft-les-plus-chers-au-monde-ju>